

Dans la réforme de l'évaluation des enseignants en cours d'élaboration, alors que les rendez-vous de carrière continueront à jouer sur les relations ambiguës qui prétendent lier valeur professionnelle et rémunérations au travers de l'avancement, apparaît une conception nouvelle de l'intervention des inspecteurs auprès des enseignants : l'accompagnement.

Sans lien avec une évolution de carrière, l'accompagnement vise la seule aide des équipes et des personnes à mieux accomplir les actes professionnels de leurs métiers.

Le SNPI ne peut que souscrire à un changement de paradigme en matière d'inspection. Notre syndicat porte en effet depuis longtemps la volonté d'une évaluation qui ne puisse se résumer à la formulation hiérarchique de consignes mais soit capable, dans le respect des compétences et de l'expérience des enseignants, de produire des analyses, de définir les évolutions nécessaires et de construire les stratégies pour y parvenir. Ce travail doit procéder d'une réflexion partagée et de constructions mutuelles, fortes de l'expertise de chacun, celle de l'enseignant comme celle de l'inspecteur. Il ne s'agit pas, par démagogie, de nier la légitimité de l'autorité de l'inspecteur exigeant le respect des obligations. Mais cette autorité ne légitime pas l'injonction méthodologique, la consigne didactique, l'imposition de préférences pédagogiques.

La demande des enseignants est forte de ne plus devoir subir des pratiques jugées infantilisantes. Bien sûr, il ne peut être question de généraliser et bien des enseignants affirment aujourd'hui leur satisfaction d'une évaluation qui leur a permis de progresser. Mais trop nombreux sont ceux qui font un tout autre constat : celui d'une procédure artificielle, basée sur une observation superficielle et limitée à la production d'injonctions.

Réunir des conditions nécessaires

Il ne suffit pas de décréter l'accompagnement. Encore faudra-t-il réunir les conditions qui lui permettront d'engager des évolutions effectives du travail des inspectrices et inspecteurs auprès des

enseignants.

La première des conditions sera de donner aux inspecteurs le temps de ce travail, c'est-à-dire de mettre en œuvre la circulaire de décembre 2015 sur les missions. Or, sur cette question, le travail reste à faire dans la plupart des académies, les inspecteurs étant submergés par des tâches peu hiérarchisées et des priorités variant au gré des urgences successives.

La seconde condition sera de repenser la formation continue non seulement en la dotant de moyens à la hauteur des besoins mais aussi en acceptant d'en repenser la conception même pour qu'elle puisse correspondre aux demandes et besoins des enseignants dans l'élaboration concertée des finalités comme des modalités.

Enfin, une troisième condition est nécessaire : la formation des inspectrices et des inspecteurs pour permettre les évolutions nécessaires de nos pratiques professionnelles. Mais là encore, il ne suffira pas de décider d'heures de formation, il faudra repenser le système. Les inspecteurs en ont assez de devoir assister à des séminaires dont les enjeux et les contenus restent définis par un cénacle restreint et sont souvent bien éloignés des besoins de formation réels.

Les inspecteurs en ont assez, eux aussi, d'être infantilisés par des formations qui renoncent à la réflexion collective et à la construction concertée pour se contenter de consignes. Ils en ont assez qu'au lieu de conduire des objectifs ambitieux de formation, on leur inflige une doxa de pratiques, des éléments de langage et des instructions.

Reçu par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le SNPI-FSU a clairement exprimé les conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement des enseignants. Sans la volonté déterminée de réunir les conditions nécessaires à sa mise en œuvre, l'accompagnement des enseignants restera lettre morte et ne pourra contribuer efficacement à l'amélioration du service public d'éducation.